Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_054-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept juillet deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 29 juin 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Christelle VARGIU.

Absents excusés : Rémi BLANCHARD (pouvoir à René DAULY), Régis LANCIEN (pouvoir à Didier QUINTIN), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Jérôme CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Vanessa MORIN (pouvoir à François NEVEU)

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/054 : DEVIS ENCEINTE PORTATIVE - MAIRIE

Madame Le Maire explique qu'afin de suivre correctement les réunions ou formations en visio sur les postes informatiques des agents administratifs, il est nécessaire d'acquérir une enceinte portative.

Deux devis sont présentés au Conseil.

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Manutan	Enceinte bluetooth	42,25 €	8,45 €	**50,70 €**
Bureau Vallée	Enceinte bluetooth	41,58 €	8,32 €	**49,90 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :

- Opération 254 – Mairie
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - Article 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_054-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE d'accepter le devis de la société Bureau Vallée pour l'acquisition d'une enceinte portative pour un montant de 41,58 € HT soit 49,90 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Aurélie MASSON